

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et un et le mardi 21 septembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 13 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. MIGNONET), Anaïs LEMAITRE (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Brigitte MARCQ, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Gérard GRENAT, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE, Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DESEIGNE, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malika BOUAZZI.

F1-09-2021 : ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR

Rapporteur : Monsieur Gérard GRENAT, Vice-président

Monsieur le Président indiqué aux membres du Comité que, suite à la transmission, par Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie de Calais Municipale et Banlieue, d'un état reprenant des créances pour lesquelles le recouvrement, par voie contentieuse, n'a pu aboutir, il convient de délibérer et d'admettre celles-ci en « non-valeur ».

Ces recettes non perçues représentent des sommes trop faibles pour lancer une récupération par saisie.

Il s'agit, en l'occurrence, de prestations facturées relatives à des apports de déchets professionnels en déchèteries mais également d'avoirs non remboursés par certaines sociétés.

La liste, qui a été communiquée au SEVADEC en date du 11 juin 2021, concerne les exercices 2017 à 2020 pour un montant total de 275,32 € H.T.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20210921-F1-09-2021-DE
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 7 septembre 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'admission de ces créances en « non-valeur » (liste annexée à la présente délibération). La dépense sera imputée à l'article 6541.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC

BP 20

11100 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le <u>13/09/2021</u>
Certifié exact.
L'ordonnateur.

CREANCES EN NON VALEUR

SOCIETE	MONTANT H.T.
BAUDELET METAUX SASU	0,01 €
CCPO	0,02 €
CCRA	0,91 €
CGED	22,11 €
FRANCE CALORIFUGE	0,67 €
KDI	38,60 €
LPV DIMEDO	31,00 €
RIVET ET VERBOR	47,00 €
SARL PJR MENUISERIE	52,00 €
WDKO	83,00 €
TOTAL	275,32 €